

Macti animo estote Dilecti Filii, et viriliter agite in Deo fidentes, cuius causa servitis hujus apostolica cathedra doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la Liberté.)
La Presse est une œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhaerere quae ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

	Trois mois	six mois	un an
SUISSE	fr. 6	11	20
FRANCE, BELGIQUE			
ALLEMAGNE, AUTRICHE			
ITALIE, ESPAGNE	10	19	36
ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

CERCLE DE LA VEVEYSE

Election partielle

du 24 juillet 1881

Candidat du parti conservateur :

M. GENOUD, LOUIS

fils de feu Ignace, ancien Préfet

L'ÉLECTION PARTIELLE

DANS LE DISTRICT DE LA VEVEYSE

Il y aura donc lutte et lutte assez vive, dimanche, dans le district de la Veveyse, pour le remplacement de M. Ignace Genoud. Pendant que les bienpublicards faisaient courir le bruit dans le district, et publiaient dans la *Gazette de Lausanne*, qu'ils se réservaient pour les élections générales du mois de décembre, on y proclamait la candidature de M. le juge cantonal Déglise, et on entamait partout une campagne occulte mais très active.

D'un autre côté, les chefs du parti conservateur dans les communes, syndics, conseillers, etc., se sont réunis dimanche dernier à Châtel et ont acclamé à l'unanimité la candidature de M. Louis Genoud, inspecteur forestier.

L'origine seule des deux candidatures indique déjà aux électeurs à qui ils doivent donner leurs voix. D'un côté, une réunion secrète, une candidature faite dans des formes tout à fait insuitées. De l'autre, une réunion publique de tous les chefs reconnus du parti conservateur dans le district et une candidature arrêtée dans les formes usitées depuis vingt-cinq ans.

Mais il y a d'autres raisons encore plus puissantes qui doivent être prises en sérieuse considération par les électeurs de la Veveyse.

M. le juge Déglise a déjà été député dans la période de 1856 à 1861. Pourquoi a-t-il cessé de l'être ?

Nos lecteurs se souviennent qu'en 1861, à la session de mai, le Grand Conseil eut à

trancher une question qui intéressait à la fois la religion et le droit de propriété. Le gouvernement radical avait volé les biens des couvents. Au retour d'un régime réparateur, les PP. Chartreux demandèrent à être remis en possession de ce qui leur appartenait. Au Grand Conseil, certains députés estimaient que ce qui avait été bon à prendre, était bon à garder; d'autres se croyaient tenus en conscience à une restitution. Ces derniers l'emportèrent heureusement, mais à une seule voix de majorité (36 voix contre 35).

Que fit M. Déglise ? Il n'eut point le courage de se conformer aux intentions manifestes de ses électeurs, et il trouva moyen de s'absenter au moment où se débattait cette question décisive.

L'impression produite par cette désertion du devoir fut très vive dans la Veveyse, et aux élections de la fin de l'année, les citoyens conservateurs refusèrent de voter pour M. le notaire Déglise. En revanche celui-ci fut inscrit dans la liste du parti radical. (Voir *Confédéré* du 1^{er} décembre 1861.) On savait bien qu'au fond il était des 35. (Voir *Confédéré* du 8 décembre 1861.)

Les candidats conservateurs furent nommés par 1367 à 1225 voix. M. Déglise, notaire, en obtint 398.

Dans la commune de Châtel, M. Ignace Genoud eut 393 voix, et M. Déglise en réunir 153.

Dans le *Chroniqueur* du 6 décembre 1861, M. Héliodore Remy fit compliment aux électeurs de la Veveyse d'avoir remplacé des députés difficiles à classer par de nouveaux et excellents choix. Et voici qu'en 1881, le *Chroniqueur*, qui n'est plus celui de M. Héliodore Remy, propose de remplacer le député excellent qui vient de mourir, par le candidat difficile à classer !

En 1866, le parti radical n'eut point de liste dans la Veveyse; en 1871, il recommanda l'abstention dans tous les districts. Mais en 1876, au lendemain de la révision fédérale, il avait repris du cœur et il recommanda la lutte dans tout le canton. Dans la Veveyse, M. Déglise fut naturellement la pièce de résistance de la liste radicale, avec M. Brémond. (Voir *Confédéré* du 6 décembre 1876.) Il obtint 183 voix.

Ainsi, les électeurs conservateurs ont eu, deux fois en vingt ans, l'occasion de se

prononcer sur la candidature de M. le juge Déglise, et deux fois ils l'ont repoussée à l'unanimité. Ce candidat n'a eu dans ces deux circonstances que les voix des radicaux.

Et voilà le candidat que l'on nous offre aujourd'hui, au nom des conservateurs modérés, par l'organe du *Chroniqueur* et du *Bien public*. On invite les conservateurs de la Veveyse à se déjuger, à rétracter tous leurs votes depuis 20 ans.

On voit maintenant l'injustice du reproche qu'on nous fait d'avoir changé, d'avoir rompu avec les traditions du parti conservateur. Ceux qui ont changé, ceux qui ont rompu avec ces traditions, ne sont-ce pas plutôt les partisans du *Bien public* et du *Chroniqueur*, qui présentent aujourd'hui aux conservateurs une candidature à laquelle les électeurs ont refusé de se rallier dans deux circonstances solennelles.

Si certains hommes ont changé, s'ils adorent aujourd'hui ce qu'ils avaient brûlé jusqu'ici, le peuple catholique et conservateur du district de la Veveyse prouvera par son vote de demain que lui n'a pas changé ! Pas plus en 1881, qu'en 1861, qu'en 1866, qu'en 1871 et qu'en 1876, ils n'est résigné à subir une candidature difficile à classer. Il faut au peuple un candidat dont on connaisse les principes, dont on connaisse l'énergie, et qui ne soit pas toujours porté à se cacher quand le moment est venu de se montrer.

NOUVELLES SUISSES

SIMPLON. — Sous le titre : *Le percement du Simplon devant les Chambres et les intérêts de la France*, M. l'ingénieur Vauthier vient de publier un volume qui plaide la cause du Simplon et cela au point de vue des intérêts commerciaux et économiques de la France. Selon l'auteur, le percement du Mont-Blanc ne serait qu'une entreprise inutile et ruineuse, attendu qu'un passage des Alpes à proximité du Mont-Cenis n'aurait qu'une importance très relative.

Le livre de M. l'ingénieur Vauthier sera consulté avec fruit par toutes les personnes intéressées à la question du Simplon; il est du reste accompagné de tableaux statistiques, de cartes dressées avec soin, ajoutons avec luxe, disposées avec la plus grande clarté.

M. Vauthier combat l'argumentation non seulement de l'opposition à l'entreprise, mais aussi celle des indifférents, qui objectent que le mouvement des transports est suffisamment assuré par les services actuels, alors que par un effort qui n'aurait rien d'extraordinaire puisqu'il s'agit d'une lacune de cent kilomètres à combler, on compléterait le réseau international.

L'argumentation solide de l'auteur est appuyée par des données techniques fort intéressantes. En somme, il est d'avis que la France a besoin d'une nouvelle voie à travers les Alpes, et cette voie est toute désignée, c'est celle du Simplon.

A Genève, tout le monde n'est pas de cet avis; on commence à plaider beaucoup la cause du Mont-Blanc.

SUISSE-OCIDENTALE. — L'administration de la Suisse-Occidentale informe le public qu'à dater du 1^{er} juillet il ne sera plus publié de bulletins de recettes décennales, mais seulement un bulletin mensuel qui sera transmis aux journaux du 15 au 20 de chaque mois.

CHEVAUX DE CAVALERIE. — Une petite brochure vient de paraître renfermant les nouvelles dispositions adoptées par le Conseil fédéral pour la remise des chevaux aux recrues de cavalerie. On sait que le mode suivi jusqu'ici avait donné lieu à de nombreuses plaintes, auxquelles mettront probablement fin les dispositions que l'on va appliquer. Le système des enchères est maintenu, il est vrai, mais il se trouve un peu corrigé par le fait qu'elles ne pourront dépasser le chiffre de 500 fr. au-delà de l'estimation officielle, de sorte que le cheval ne pourra dans tous les cas revenir à plus de 1400 fr., puisque la moitié du prix d'estimation est remboursée au cavalier par la Confédération en dix annuités égales. En outre, les militaires qui ne voudront pas participer aux enchères recevront un cheval au prix d'estimation variant entre 1400 et 1800 fr., chiffre le plus élevé. On espère que de cette manière le recrutement de la cavalerie pourra dans certains cantons s'opérer plus facilement.

Argovie

Comme on désespère de pouvoir réussir à faire de l'ancien couvent de Muri une école fédérale d'agriculture, il s'organise un pétitionnement pour que cette vaste propriété soit transformée en hôpital cantonal.

de chambre. Germain possédait sur lui-même un grand empire; il garda un moment le silence, comme s'il réfléchissait au dernier argument de M. de la Haudraye; puis feignant de prendre son parti, il répliqua rapidement :

— Je quitterai la France.
— On signe mon contrat demain, ajouta Amaury, je me marie jeudi; je désire ne pas vous trouver à l'hôtel en revenant de la cérémonie civile.

Germain s'inclina sans répondre. Amaury lui tendit le portefeuille. Loyal se prit sans trembler, sans remercier, le plaça tranquillement dans sa poche et sortit à reculons.

Dès qu'il eut disparu, Amaury poussa un soupir de soulagement.

— Allons! dit-il, ça été moins difficile que je ne le redoutais. Un mot de lui, un mouvement de colère pouvait tout compromettre. Je le croyais plus fort! Je le flattais en l'appelant un coquin de grande école, ce n'est au fond qu'un plat filou.

Amaury fit quelques tours dans la petite pièce où il se trouvait, et s'arrêta devant un miroir : — Qu'on vante donc la science de la physiognomonie, dit-il, la perspicacité de certains hommes qui écrivent votre biographie d'après les lignes de votre visage! Est-il beaucoup de figures plus placides, plus calmes que la mienne? Qu'on parle donc des bouleversements du remords dans la conscience, des yeux hagards, de la folie curieuse de ceux qui ont passé dans des routes dont la fange s'est détrempe de sang. Et les cauchemars! Est-il assez question dans les livres

des visions de la victime, des obsessions des raptoirs. M. Monier n'a jamais daigné m'apparaître, et si parfois mon sommeil a été interrompu, ça été seulement par les souvenirs d'un bal ou par les émotions d'un baccarat. Dans deux jours j'aurai pour compagnie une des jeunes filles les plus accomplies de Paris, et cette fois il ne tiendra qu'à moi d'être complètement heureux.

Allons, Studen mon ami, vous avez travaillé en maître, reposez-vous, l'œuvre est finie. Il souleva élégamment ses cheveux, redressa le nœud mignon de sa cravate, prit un cigare et se disposa à sortir. Bien qu'il eût trouvé Germain conciliant, la préoccupation de son règlement de compte avec le valet de chambre l'avait troublé pendant toute la matinée.

Germain se tenait caché derrière les rideaux de croisée du salon, il vit son maître traverser la cour, et quittant son observatoire, il entra dans le cabinet.

— Cent mille francs! disait-il entre ses dents, il me donne cent mille francs! un os à ronger! Il s'est servi de moi pour entrer en possession d'une colossale fortune; et puis il me crie : « Va-t'en, tu me gênes! » Et sur ce mot, je dois quitter Paris, et m'en aller me faire pendre ailleurs. Mon petit monsieur, vous ne connaissez guère votre humble serviteur, Germain Loyal, si vous pensez qu'il va tranquillement boucler sa malle et quitter l'hôtel Monier sans réclamations; ce mot n'est pas exact; sans revendication, je ne daignerai plus rien demander. Ou me refuse ce qui m'est dû justement, je le prendrai.

Germain s'arrêta devant le coffre-fort : — Songer à forcer cette serrure est impossible

dit-il, il faut user de ruse. Une seule clef le peut ouvrir, et M. de la Haudraye la porte toujours sur lui; la nuit seulement, le tresseur est sur la table avec un revolver chargé. L'enlever serait stupide, l'alarme serait tout de suite donnée; supprimer la clef de la caisse ne serait guère plus habile, sur cinq clefs quand il en manque une, le calcul est tout de suite fait, et le résultat resterait le même.

Après avoir mûrement réfléchi, Germain se rendit chez le marchand de coffres-forts qui avait livré celui de M. Monier. Sous prétexte qu'un ami de M. de la Haudraye souhaitait en avoir un semblable, il étudia les serrures, les rouages, les secrets, les combinaisons de lettres, fit jouer les divers ressorts, mania un nombre énorme de clefs lilliputiennes, promit de revenir pour faire l'expédition demandée, et laissa le marchand enchanté de la bonne grâce et du savoir-vivre du valet de chambre.

Dès qu'il fut rentré à l'hôtel, Germain retourna dans le cabinet, et essaya au coffre-fort une clef qu'il venait de dérober chez le marchand. Elle n'ouvrait point la caisse d'Amaury, et Loyal savait bien qu'il ne devait pas s'y attendre, mais il acquit la certitude que cette clef était de la même grandeur que celle du coffre, et c'était tout ce qu'il voulait. Une substitution devenait désormais facile. Le vicomte aurait le lendemain trop d'occupations diverses pour s'occuper d'affaires. Son secrétaire était plein d'or, et il ne semblait point probable que M. de la Haudraye eût besoin d'ouvrir sa caisse.

114 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES

PARIAS DE PARIS

PAR

Raoul de Navery

CHAPITRE XVII

LE RESSORT D'ACIER

— Monsieur le vicomte estime-t-il cent mille francs une fortune ?
— Pour vous, oui, répondit M. de la Haudraye.
— Et si je refusais les offres généreuses de M. le vicomte ?
— Vous vous en garderez bien.
— Pourquoi ?
— Vous n'en quitteriez pas moins mon service, et vous perdriez le fruit de deux années pendant lesquelles je vous ai bien payé.
Germain se demanda pendant un instant rapide s'il ne menacerait pas M. de la Haudraye de révéler les secrets qui les liaient l'un à l'autre; mais il réfléchit vite que son maître ne s'effrayerait guère d'une dénonciation qui, si elle le paraissait, consommerait également la ruine du valet

Vaud

Les journaux vaudois consacrent des articles nécrologiques très sympathiques à M. Achille Fornerod, préfet d'Avenches, qui a succombé mercredi à une longue et douloureuse maladie. Il n'était âgé que de 48 ans.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 21 juillet.

On disait aujourd'hui, parmi les sénateurs et les députés, que des dépêches très importantes seraient arrivées cette nuit d'Alger, et auraient nécessité une conférence de M. J. Ferry et du général Farre à l'Elysée, dès 6 heures du matin.

A l'appui des bruits que me signalait hier une lettre de Toulon, je dois enregistrer les rumeurs qui ont couru ici dans la soirée, et d'après lesquelles la situation en Tripolitaine s'aggraverait sensiblement et rapidement, à notre détriment toujours. M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui perd facilement la tête à la moindre complication, en est venu à se mettre en colère chaque fois qu'on lui apporte une mauvaise nouvelle. Aussi, s'applique-t-on à le combler de dépêches péruiles, comme celle de l'amiral Conrad, annonçant que le seul passage de *La Galissonnière* devant Tripoli avait produit « un excellent effet. » En réalité, la fermentation dans la régence atteindrait à son paroxysme et la présence même d'une flotte ne sera peut-être pas suffisante à la contenir.

Les officiers d'Afrique, dont l'unique sujet de conversation aujourd'hui est ce qui se passe « à la bas », ne partagent point complètement la belle confiance dont le général Saussier se montre animé dans ses conversations avec les reporters. Ils craignent que la lutte dont Bou-Amema a donné le signal, ne ressemble en rien à la rapide expédition de l'Aurès, que le général rappelle avec quelque complaisance ; ils résument leur opinion en disant : Cette fois, l'Arabe nous fera voir du chemin.

Mais ils ne s'associent pas aux critiques des journaux, qui reprochent au général de vouloir ajourner ses opérations offensives. D'après eux, il n'y a rien à faire d'efficace, pour le moment, sinon protéger le plus grand rayon possible d'occupation, en s'abstenant de fatiguer les troupes inutilement. Encore disent-ils que peut-être vaudrait-il mieux raccourcir ce rayon que de l'étendre.

Quand les longues marches seront redevenues possibles, alors on pourra prendre une offensive vigoureuse, mais qui n'aboutira pas si promptement peut-être que le croit le général Saussier.

Les graves nouvelles de révolte qui nous parviennent aujourd'hui de nos colonies du Sénégal devraient faire comprendre au gouvernement que ce n'est pas seulement dans nos possessions africaines que notre autorité est contestée. La révolte de Saint-Louis comme celles de la province d'Oran et des tribus voisines de la Tripolitaine et du Maroc, prouve que le prestige du nom français est gravement atteint. Voilà les fruits de la désorganisation républicaine entreprise depuis deux ans.

On commence à trouver étrange, dans les cercles diplomatiques, le langage comminatoire des journaux opportunistes, notamment de l'organe de M. Gambetta, à l'égard de la Turquie.

Hier encore, la République française traitait le sultan avec une grossièreté de langage incroyable et le menaçait de le rémétré à sa place. Est-ce que le gouvernement a décidément abdiqué complètement entre les mains de M. Gambetta, lui laissant la direction absolue de notre politique étrangère ?

Avant d'accepter les fonctions de préfet de police, M. Camescasse a exigé qu'on lui promît de le soutenir très énergiquement si, comme cela est presque inévitable, il était obligé d'entrer en lutte avec le conseil municipal de Paris.

Depuis deux jours M. Gambetta fait transporter tous les meubles et les objets d'art qui lui appartiennent personnellement du Palais-Bourbon à sa villa de Ville-d'Avray. On sait qu'après la clôture de la session, il cesse d'être président et d'avoir le droit d'occuper le Palais-Bourbon.

Les transactions deviennent de plus en plus languissantes et, en face de la restriction des affaires, la Bourse reste lourde, sans fluctuation de quelque importance.

Presque nul également est le bilan de la Banque de France dont la progression dans l'encaisse métallique or et argent s'élève à peine de 1,200,000 à 1,400,000 fr.

P.-S. — Plusieurs députés qui ont eu hier soir une séance avec M. Gambetta au Palais Bourbon, quittent aujourd'hui Paris, n'attendant pas la clôture de la session pour rentrer dans leurs départements.

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Rome, 20 juillet.

La démonstration sectaire accomplie, la nuit du 13, pour troubler l'accompagnement de la dépouille mortelle de Pie IX, a eu une queue digne de compléter les exploits bien connus de la libre canaille. Depuis lors, il y a eu plusieurs essais de démonstrations analogues, notamment sur la place de Saint-Pierre où, pendant la nuit du 15 au 16, des bandes de voyous ont proféré des cris de mort sous les fenêtres du Vatican, et, avant hier soir, sous la place Colonna. Là, après que la musique municipale a eu fini de jouer, on a vu se former, précisément comme cela était arrivé la nuit du 13 sur la place du Vatican, un groupe de misérables sectaires organisés d'avance et armés de bâtons. Ils ont commencé à parcourir le Corso avec l'intention manifeste de parodier l'accompagnement funèbre du Saint-Père Pie IX. A cet effet, ils se sont mis à traîner et à battre leurs armes sur la chaussée comme pour reproduire, par ce son lugubre, les chants solennels que l'Eglise entonne sur les cercueils. En même temps pour, compléter l'ignoble parodie, ils ont chanté, sur le ton du *Miserere*, des paroles obscènes et des imprecations abominables. Mais bientôt ils ont dû se disperser devant l'intervention suffisamment énergique de la police qui a réprimé de même, il faut le reconnaître, d'autres démonstrations analogues accomplies ou essayées les nuits précédentes, et qui a prouvé ainsi que rien ne lui eût été plus facile que de réprimer, si elle l'avait voulu, les scènes sauvages qui ont troublé l'accompagnement funèbre du corps de Pie IX.

Au reste, la police a tenu elle-même à dédramatiser les libérateurs des mesures tardives adoptées contre eux, et par manière de compensation, elle a interdit les visites ou stations du Jubilé que des jeunes gens des sociétés catholiques de Rome se proposaient d'accomplir en corps, hier, aux basiliques de Saint-Jean-de-Latran, de Sainte-Croix-de-Jérusalem et de Sainte-Marie-Majeure, comme cela avait eu lieu d'autres fois déjà, sans qu'il en résultât le moindre inconvénient. Par un privilège pontifical, les 6 visites à accomplir pour gagner l'indulgence du Jubilé peuvent être faites en une seule fois aux basiliques susdites, lorsque les membres de telle Société catholique s'unissent pour les accomplir en corps. Désormais, pour profiter de ce privilège pontifical, il faut la permission de la police, et l'on voit que, jusque dans la Ville-Sainte, les fidèles ne sont pas libres de gagner le Jubilé comme ils le voudraient. Hier aussi la police a interdit de même aux catholiques du Transtévère d'accompagner en triomphe dans les rues de leur quartier, comme ils se proposaient de le faire, une insigne image de la Très-Sainte-Vierge qui avait été indignement profanée, l'une des nuits précédentes, à la faveur des démonstrations sectaires signalées plus haut.

Notre Très Saint-Père le Pape a reçu en audience particulière, dans la matinée du 17 courant, les membres du Comité qui s'était constitué à Rome pour y recevoir les pèlerins slaves et qui se composait des personnes suivantes : Mgr Cataldi, maître des cérémonies pontificales ; Mgr Czernic, président du chapitre de St Jérôme-des-Esclavons ; le R. P. O'Callaghan, prieur de l'église de St Clément ; le R. P. Pawlicki, recteur du Collège polonais ; le R. P. Prawlocki, procureur de l'établissement polonais de St-Claude ; Mgr Corroni, recteur du Collège grec, et M. le marquis Di Baviera, directeur de l'*Osservatore Romano*. Il ont été présentés au Souverain-Pontife par S. Em. le cardinal Ledochowski qui, en sa qualité de président honoraire du Comité, a exprimé en leur nom les sentiments de leur reconnaissance pour la noble mission qu'ils avaient reçue du Saint-Père. Le R. P. Parlicki, secrétaire du Comité, a offert ensuite à Sa Sainteté quelques unes des médailles en or et en argent qui, à l'occasion du pèlerinage, avaient été frappées en l'honneur des saints Cyrille et Méthode. Le Souverain-Pontife a pris alors la parole et a exprimé sa haute satisfaction pour cette offrande et surtout

pour le zèle déployé par les membres du Comité, enfin les résultats qu'il attend du grand pèlerinage des Slaves. Il a dit à ce propos qu'il venait de lire, avec une joie paternelle, la lettre que l'Eme. cardinal Schwarzenberg et les autres évêques de la Bohême lui avaient écrite pour lui annoncer, sur la base de données positives, que le mouvement des Slaves vers le Saint-Siège prend des proportions chaque jour plus vastes. Le Saint-Père a ajouté que la solennelle audience accordée, le 8 juillet, aux pèlerins slaves et la séance académique du lendemain avaient été pour lui un objet de grande consolation. Continuant à parler des événements qui se préparent parmi les peuples slaves, il a exprimé la confiance de voir se réaliser l'élan unanime et si vivement désiré de ces mêmes peuples vers le Siège apostolique.

La Sacrée Congrégation des Rites vient de décider, dans une séance récente, précédée du plus mûr examen de la cause, qu'il y avait lieu de confirmer solennellement le culte rendu de temps immémorial au serviteur de Dieu le Pape Urbain II, appelé saint et bienheureux et vénéré comme tel dans plusieurs endroits de la chrétienté. Ce grand Pontife, né à Châtillon-sur-Marne, près de Reims, fut d'abord disciple de saint Bruno et prieur du monastère de Cluny. Grégoire VII le choisit comme un des plus fidèles conseillers, le créa cardinal et le désigna, avant de mourir, comme l'un des personnages les plus aptes à lui succéder en ces temps où sévissait la lutte entre le sacerdoce et l'empire et où il s'agissait de prémunir les fidèles contre les dangers du schisme suscité par l'anti pape Gibert. Sitôt élevé au souverain pontificat, Urbain II déclara qu'il suivrait en toutes choses les exemples de l'immortel Grégoire VII, et il le prouva en effet par le zèle qu'il déploya en convoquant, entre autres conciles, celui de Plaisance pour la condamnation de l'anti pape Gibert et de ses adhérents, celui de Clermont où fut prêchée la grande croisade qui aboutit à la délivrance de Jérusalem, enfin celui de Rome, dans la Basilique vaticane, lequel eut pour objet la condamnation des erreurs et des hérésies des Grecs. La renommée de sainteté du Pape Urbain II, l'antiquité et la continuité du culte dont il a été l'objet, ainsi que les signes surnaturels, les témoignages historiques, les monuments et les preuves d'autorité confirmant ce même culte ont été établis avec une évidence lumineuse, d'abord dans le procès qui a été fait par S. G. Mgr Langénieux, archevêque de Reims, ensuite dans les actes du procès apostolique refait selon l'usage, en Cour de Rome, et réunissant dans un volume in folio de plus de 400 pages toutes les preuves du culte rendu au saint Pontife, les lettres postulatrices des plus insignes personnages qui demandent la confirmation de ce culte, les objections du Promoteur de la Foi et les réponses des avocats défenseurs. C'est sur la base de ces documents que la Sacrée Congrégation des Rites a pris la décision que je vous ai signalée et qui sera bientôt l'objet d'un décret pontifical.

ROME

L'*Osservatore romano* nous a fait savoir, par une note autorisée, la douloureuse et profonde émotion ressentie par le Saint-Père, au sujet des horribles scènes provoquées par les révolutionnaires de Rome sur le passage des dépouilles mortelles de Pie IX. Voulant, autant qu'il est possible, apporter à Sa Sainteté quelques consolations par la manifestation des sentiments du peuple catholique,

Le Comité belge des Œuvres pontificales vient d'adresser au secrétaire d'Etat de Sa Sainteté le télégramme suivant :

« Cardinal Jacobini.

Rome.

« Le Comité belge des Œuvres pontificales prie Votre Eminence, de déposer aux pieds du Saint-Père l'expression de ses sentiments de douleur et d'indignation, à l'occasion des attentats commis par le libéralisme, avec la tolérance injustifiable de l'autorité, contre les glorieux restes de Pie IX, les droits reconnus du Saint-Siège et la liberté de la prière pour les morts.

« La loi des garanties a été odieusement violée et son inanité devant la violence libérale mise en plein jour. Le Comité proteste énergiquement contre l'oppression dont le Saint-Siège et les fidèles sont victimes, et supplie Votre Eminence de porter cette protestation à la connaissance du Saint-Père, dont il sollicite humblement la bénédiction.

« Le Président,
« Comte de VILLERMONT. »

D'autre part, S. Em. le cardinal Guibert vient d'adresser au Souverain-Pontife la lettre suivante :

« Paris, 18 juillet 1881.

« Très Saint-Père,

« Je n'ai pu apprendre sans indignation et sans une profonde douleur ce qui vient de se passer à Rome, pendant la translation des restes mortels de Pie IX. Des malheureux, qui sont la honte de l'humanité, n'ont pas même été arrêtés dans leur haine par le respect naturel de la mort. Ils ont choisi le moment où une foule pieuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure la dépouille vénérée du Pontife, pour faire éclater leurs fureurs impies, menaçant de jeter son corps dans le fleuve, insultant le défunt, accablant les vivants d'outrages et de coups, et montrant par l'audace de leurs attentats ce qu'il faut attendre des passions révolutionnaires lorsque l'impunité leur est assurée.

« Les scènes qui ont eu lieu dans cette nuit affreuse du 12 juillet, au centre de la civilisation chrétienne, sont dignes des plus mauvais temps de la barbarie, et laisseront une tache ineffaçable de honte sur l'époque pleine de tristesses que nous traversons.

« Certes, si ces hommes ne peuvent laisser passer en paix le char funèbre qui porte les restes d'un saint et grand Pape, on doit croire qu'ils ne respecteraient pas davantage votre auguste personne, et l'on voit par là ce qu'il faut penser de cette prétendue liberté, garantie, nous disait-on, au Vicaire de Jésus-Christ par ceux qui ont usurpé ses Etats.

« J'ai voulu avant tout porter aux pieds de Votre Sainteté l'expression des sentiments qui m'oppressent et qui sont partagés par mon vénérable coadjuteur. Ces sentiments sont ceux de tout le peuple chrétien ; le clergé et les fidèles de mon diocèse en sont pénétrés, et je suis certain de les traduire fidèlement en vous disant, Très Saint-Père, que nous nous efforcerons de consoler votre cœur par de nouveaux témoignages de respect, d'amour et de dévouement.

« Daignez en agréer la sincère assurance,

Très Saint-Père,

ainsi que l'hommage de la profonde

vénération avec laquelle je suis,

de Votre Sainteté,

le très humble et obéissant

serviteur et fils,

† J. HIPP. cardinal GUIBERT,

archevêque de Paris. »

De cette lettre de S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, on peut rapprocher la dépêche suivante que nous communiquons l'Agence Havas :

« Madrid, 19 juillet, 6 h. 50 soir.

« Le cardinal archevêque de Tolède a protesté contre les désordres de Rome.

« Il demande que les catholiques du monde entier s'efforcent d'assurer l'indépendance du Pape. »

ITALIE

Les feuilles allemandes annoncent avec une satisfaction facile à comprendre que le gouvernement italien ne songe pas à donner de sitôt un successeur au général Cialdini, comme ambassadeur à Paris. De même, la presse d'outre-Rhin signale comme très caractéristique au point de vue des relations entre l'Italie et la France ce fait que les généraux italiens, commandants de corps, ont, dans une réunion tenue ces jours derniers, engagé le gouvernement à achever d'urgence les fortifications qui défendent les passages des Alpes du côté de la frontière française.

La *Nazione* annonce que le syndicat de la presse italienne à Rome prépare une ovation à M. Maccio, qui vient d'arriver.

ANGLETERRE

On écrit de Kief à la *Cazette de Cologne* : « Tous les officiers de la flotte anglaise considèrent l'armement de l'escadre cuirassée de réserve et son voyage dans la mer Baltique comme une démonstration contre la France.

L'Angleterre a voulu montrer qu'elle pouvait armer complètement en quinze jours une flotte de réserve considérable.

Elle a chargé cette flotte de faire des visites à Cronstadt et à Kief, pour montrer aux Français qu'elle entretient et veut continuer à entretenir d'excellentes relations avec la Russie et l'Allemagne.

C'est une petite revanche contre les Français, qui sont allés un peu vite en besogne dans le Nord de l'Afrique.

C'est là ce que disent et croient les officiers anglais. »

AUTRICHE-HONGRIE

Le nouveau gouverneur de Prague, M. de Krauss, recevant la délégation provinciale, s'est exprimé de la manière suivante :
 « En ma qualité de général, je n'ai pas de politique à faire, et surtout pas de politique de parti. Eprouvant les mêmes sentiments de bienveillance pour les deux nationalités, je ne me laisserai guider que par la loi dans mes jugements et j'accorderai à chacun son dû. Je pense que mon devoir le plus pressant et le plus important consiste à calmer les esprits surexcités et à rétablir la corde fraternelle entre les deux nationalités. Je protégerai contre tout acte hostile chaque habitant allemand ou tchèque de la Bohême qui se montrera bon autrichien. Je réprimerais d'une manière impartiale, mais tout à fait rigoureuse, les actes provenant d'une confusion systématique du droit national et de l'esprit de parti. »

ALLEMAGNE

Des désordres graves ont éclaté à Neustettin, au cri de : *A bas les Juifs* ! Plusieurs devantures de magasins israélites ont été enfoncées, des vitres ont été brisées, l'imprimerie de la *N. G. de Stettin* a été saccagée, et ce journal cessera, dit-on, de paraître. Le personnel a d'abord voulu se défendre, mais il a dû se réfugier sur le toit, étant assailli à coups de briques par une foule irritée qui brisait portes et fenêtres.
 La lutte a commencé dans l'après-midi par des coups échangés entre l'ingénieur Luttosch, antisémite prononcé, et des employés de l'imprimerie Cohn. Dans la soirée, M. Luttosch, s'étant mis à la tête de la populace, a été arrêté presque immédiatement, mais la police était trop peu nombreuse pour contenir la foule, bien que le bourgmestre ait fait des efforts pour maintenir l'ordre.
 Les désordres ont duré presque toute la nuit. On a opéré plus tard une quarantaine d'arrestations. Le dommage matériel est assez considérable.
 On attribue les désordres aux excitations de la *Norddeutsche Presse*, journal qui cherche à soulever la populace contre les israélites.

RUSSIE

Le *Daily News* dit qu'une note collective signée par l'Angleterre, l'Autriche et les Pays-Bas sera probablement adressée à la Russie relativement aux lois trop rigoureuses relatives aux Juifs, actuellement en vigueur dans l'empire.
 Quelques autres puissances adhèreraient probablement aussi à cette démarche.
 Le *Messenger du gouvernement* publie un ordre de l'empereur, d'après lequel la peine de mort prononcée contre Jessa Helfmann, est, en suite de son recours en grâce, commuée en celle du travail forcé à perpétuité.
 D'après une autre version de quelques journaux de Pétersbourg, la peine de Jessa Helfmann aurait été commuée en celle du travail forcé pour un temps indéterminé, et non à perpétuité.

ÉGYPTE

On télégraphie d'Alexandrie au *Daily News*, en date du 20 juillet, qu'un décret khédival, abolissant l'esclavage en Egypte, paraîtra dans le courant de la semaine prochaine.
 Le cheik ul-islam prépare les articles de ce décret qui rendra l'esclavage domestique, impossible à l'avenir. Les familles qui possèdent des esclaves n'en seront pas privées, mais il sera interdit d'en accepter de nouveaux.
 Cette réforme importante est, paraît-il, due entièrement à l'initiative du khédive, dont les efforts persistants sont parvenus à vaincre une opposition fortement enracinée.

CANTON DE FRIBOURG

Assemblée générale

DE LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION
 (Suite.)
 Ici se place un incident des plus étonnants. La Gruyère compte un instituteur encore en fonctions, et qui a commencé à enseigner en 1831, c'est M. Robadey, instituteur à Lessoc. La Société fribourgeoise d'Éducation a voulu fêter le jubilé de ce vétéran de l'enseignement, et le Comité a décidé de lui offrir une pendule.

M. Schaller, directeur de l'instruction publique, complimente en termes émus l'instituteur Robadey : « Voilà donc cinquante ans, lui dit-il, que vous enseignez dans le canton; cinquante ans de dévouement et de succès. Je vous ai vu l'année passée encore dans votre école, au milieu d'enfants qui vous aimaient. L'Etat s'associe à cet hommage de vos collègues. » Ensuite M. le président du conseil d'Etat donne l'accolade à ce vieillard qui a rendu d'éminents services à son pays par l'enseignement. (Applaudissements.)

M. l'instituteur Robadey est profondément touché de ce témoignage de confiance et d'intérêt, quoi qu'il ne le doive, dit-il, qu'au privilège peu enviable de l'âge. Si ses cinquante années d'expérience lui ont appris quelque chose, c'est qu'il faut, pour faire prospérer l'école, l'accord de toutes les autorités, et cet accord existe heureusement chez nous. (Bravos.)

En sa qualité de doyen d'âge du corps enseignant ici présent, il remercie les diverses autorités, et en particulier M. le directeur de l'instruction publique, de tout ce qu'elles font pour élever le niveau de l'instruction publique. Il accepte de la part de ses collègues et de l'Etat ce témoignage de bienveillance, dans lequel il voit un hommage au corps enseignant tout entier. Enfin, il invite l'honorable assemblée à s'unir à lui tout entière pour porter un triple vivat au conseil d'Etat et à son président M. Schaller. (Longs applaudissements.)

M. Chappaz, avocat à Monthey, prend ensuite la parole :

« Messieurs,

« Vous n'aurez sans doute aucune peine à croire que c'est avec une satisfaction toujours plus vive que les délégués du Valais assistent aux réunions de la Société fribourgeoise d'Éducation. Nous sommes en ce plus heureux de constater, cette année encore, qu'au rebours de certaines associations, la vôtre ne cesse de prospérer et de grandir. La fête d'aujourd'hui nous démontre, en effet, que votre activité sociale est à la hauteur de votre activité intellectuelle, et vous n'ignorez point que, selon Guizot, ce sont bien là les deux grands facteurs du progrès. Mais avant tout, permettez-moi de vous remercier avec effusion de votre charme et cordial accueil; permettez-moi, Messieurs, de vous remercier aussi des paroles flatteuses, trop flatteuses peut-être, que vous venez d'adresser à mon canton, et souffrez qu'en réponse à vos acclamations toutes vibrantes de sympathie, vos amis du Valais, s'écrient avec non moins d'enthousiasme : « Vive Fribourg ! »

« Ainsi que le proclame la philosophie et l'expérience des siècles, il n'est pas de véritable et durable progrès qui ne repose sur l'association. A quelque date de l'histoire que vous remontiez, jamais peuple n'a rien élevé de grand et de beau que par le concours actif de tous ses enfants. Dès lors, il est suffisamment évident qu'en fondant votre Société vous avez réellement rendu, Messieurs, à la cause de l'instruction un véritable service. Aussi bien n'est-il pas vrai que vous avez merveilleusement réussi à grouper, à réunir en faisceau toutes ces forces intellectuelles que l'isolement condamnait à l'inaction ?

« N'est-il pas également vrai que vous avez fait de vos instituteurs une véritable milice de la science, et que, grâce à leur discipline, tôt ou tard ils finiront par l'emporter sur toutes les ignorances et sur tous les préjugés ?...

« Mais ce que j'admire le plus dans vos réunions pédagogiques, c'est la part toujours plus importante qu'y prennent non seulement les hommes de la profession, mais encore tous les autres citoyens. Oui, Messieurs, vous l'avez on ne peut mieux compris, pour que le drapeau de l'instruction publique flotte un jour sur toutes nos plus hautes montagnes, il faut qu'à tout prix l'instruction devienne la cause du peuple, et, vive Dieu ! elle le devient. J'applaudis donc, nous applaudissons donc, à votre association, et encore une fois : « Vive Fribourg ! »

« L'activité intellectuelle ! Ah ! certes, Messieurs, si l'on en croyait les détracteurs de l'éducation catholique, ce n'est pas nous qui pourrions y prétendre. Du moment, en effet, que c'est nous qui parlons, qui pouvons nous être ? sauf, comme le disait dans un autre sens Montalembert, des suppôts de l'ignorance, des demeurants d'un autre âge !... Eh bien, nous ne cesserons jamais de protester hautement contre cette étonnante assertion, et nous ne nous lasserons jamais non plus de dénier à quiconque le droit d'aimer plus que nous la véritable progrès et la véritable civilisation. Que si l'on ne veut point ajouter foi à nos paroles,

que du moins on nous juge d'après nos œuvres. Oserait-on contester que les cantons catholiques, que Fribourg et le Valais, ne fassent d'admirables efforts pour élever toujours d'avantage le niveau de l'instruction publique ? A coup sûr, Messieurs, les écoles de nos montagnes demeureront évidemment inférieures à celles de nos grandes cités industrielles; mais en fait d'instruction primaire je prétends et j'affirme que, quel que soit le rang qui nous est assigné en Suisse, nous n'en occupons pas moins en Europe une position des plus avancées, et certes, Messieurs, c'est là une gloire qui en vaut bien une autre. Courage donc, Messieurs, multiplions nos labeurs, et permettez que je termine, comme j'ai commencé, en portant à votre canton de Fribourg la plus chaleureuse des sautes ! » (Longs applaudissements.)

(La fin au prochain numéro.)

Déclaration

Entre autres moyens très honnêtes, employés pour tromper les électeurs conservateurs de la Veveyse, dans l'élection partielle du 24 juillet, les partisans du *Bien public* mettent en circulation les bruits suivants :

« M. Casimir Genoud s'est laissé forcer la main par le parti de la *Liberté*, qui l'a contraint de renoncer à sa candidature.

« La famille de M. Louis Genoud est très mécontente de sa candidature, et ses parents eux-mêmes ne lui donneront pas leurs voix.

« M. Ignace Genoud, à son lit de mort, a recommandé à ses fils d'appuyer la candidature de M. Déglise, pour son remplacement au Grand Conseil. »

En mon nom personnel et au nom de ma famille, je proteste hautement contre des procédés aussi déloyaux.

Il est faux que la famille Genoud Louis voie sa candidature de mauvais œil.

Il est faux que le parti de la *Liberté* m'ait forcé de renoncer à une candidature, qu'il m'ait présentée bien avant celui du *Bien public*.

Il est absolument faux que notre père ait même prononcé le nom de M. Déglise à son lit de mort.

Je me fais fort d'apporter toutes preuves à l'appui de ces trois assertions.

Je prie donc mes amis et ceux de mon père, qui m'ont manifesté bien souvent le désir de continuer à représenter la famille au sein de la députation du district, à reporter leurs voix sur mon frère LOUIS GENOUD, le membre de la famille le mieux qualifié pour continuer à défendre au Grand Conseil les principes purement conservateurs, qu'a toujours soutenus notre très regretté père.

Casimir GENOUD.

A la suite des deux documents publiés avec la haute approbation de S. G. Mgr Cosandey, évêque de Lausanne, nous nous faisons un plaisir d'insérer le programme des fêtes des 17, 18 et 19 août prochain. Ce programme a été élaboré de concert avec le Comité du Canisius-Verein d'Allemagne et approuvé par S. G. Mgr Cosandey.

PROGRAMME

du
Pèlerinage au tombeau du B. P. Canisius.

17 août.

APRÈS MIDI, 3 h. 52. — Réception solennelle du pèlerinage allemand, à la gare de Fribourg, par le Comité d'organisation; procession des pèlerins au tombeau du B. P. Canisius, allocution; bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Dans la soirée, confessions à l'église du collège; les prêtres accompagnant le pèlerinage ont les pouvoirs d'entendre les confessions.

A huit heures du soir. — Sermon à l'église du collège. Bénédiction.

18 août.

Concours des populations du canton de Fribourg.

MATIN, à six heures. — Communion générale des pèlerins à l'église Saint-Michel.

A l'arrivée des trains, réception des pèlerins fribourgeois.

Les pèlerins de langue française se rendent en cortège à la collégiale de Saint-Nicolas.

Les pèlerins de langue allemande se rendent à l'église du collège.

A neuf heures. — Office pontifical dans ces deux églises. Sermons allemand et français.

En cas d'insuffisance de places dans la collégiale de Saint-Nicolas, les églises de Notre-Dame et des Cordeliers seront ouvertes aux pèlerins.

A MIDI. — Banquet.
 LE SOIR, à 4 heures. — Rendez-vous des pèlerins à l'église du collège Saint-Michel. Allocution. *Te Deum*; consécration du pèlerinage au Bienheureux P. Canisius. Bénédiction.

A 8 heures.
 Illumination de l'église et du collège. Réunion familière à la Grenette. Sérénade en l'honneur des pèlerins.

19 août.

Dans la matinée, messes à l'église du Bienheureux Canisius; visite de la ville. Départ.

NAVIGATION. — Samedi a eu lieu la course d'essai et d'inauguration du nouveau bateau à vapeur *l'Helvétie*, livré par la maison Escher, Wyss et C^o, de Zurich, à la Société de navigation à vapeur des lacs de Neuchâtel et Morat. Elle a été favorisée par un temps splendide.

La Société avait adressé des invitations aux conseils d'Etats de Neuchâtel, Fribourg et Vaud, le premier seul s'était fait représenter. La municipalité de Neuchâtel avait aussi envoyé des délégués, et un certain nombre d'actionnaires avaient également répondu à l'invitation qui leur avait été envoyée.

À 9 h 12 heures, *l'Helvétie* sortait du port de Neuchâtel, non sans des difficultés qui ont dû faire comprendre, à Messieurs les délégués de la municipalité, l'urgence qu'il y a à mettre le port en état de répondre aux exigences de la navigation à vapeur. Le bateau se dirigea d'abord sur Saint-Blaise, puis revint à Neuchâtel, d'où il cingla sur Estavayer, où il devait embarquer Messieurs les conseillers d'Etat de Fribourg et les délégués du conseil communal d'Estavayer; de là le bateau se dirigea sur Yverdon, pour revenir ensuite en ligne droite à Neuchâtel. Le trajet de Neuchâtel à Estavayer a été accompli en 45 minutes, il en a fallu autant d'Estavayer à Yverdon et d'Yverdon à Neuchâtel le trajet s'est fait en 1 h. 25 min., soit environ 23 kilomètres à l'heure.

On ne peut que féliciter la Société de navigation à vapeur et le public qui sera appelé à s'en servir, du nouveau bateau que la maison Escher, Wyss et C^o vient de lancer sur notre lac.

L'Helvétie est un bateau salon dans le genre de ceux qui existent sur les autres lacs suisses, il peut contenir 600 personnes et son aménagement ne laisse rien à désirer; sa machine à 45 chevaux de force et marche avec une pression de 6 atmosphères et 50 tours de roues à la minute.

Jendi soir, vers 8 heures, la population de notre ville a été mise un instant en émoi par les cloches du feu. Un commencement d'incendie s'était déclaré dans la salle de lecture du Cercle de l'Union, à la suite de l'explosion d'une lampe à pétrole dont le liquide enflammé s'était répandu sur les journaux. De prompts secours ont étouffé ce commencement d'incendie.

Vendredi matin, un peu avant trois heures, on a ressenti à Fribourg une forte secousse de tremblement de terre qui a duré 2 à 3 secondes. Quelques sonnettes ont tinté, des vitres se sont brisées, des meubles ont vacillé, les dormeurs ont été agités dans leur lit. L'oscillation paraissait dirigée du nord au sud.

Mardi, après midi, une jeune fille travaillant à la moisson dans un champ non loin de Courtepin, était frappée d'insolation et tombait sur le sol.

Relevée aussitôt et malgré les soins d'un médecin, M. le docteur Cuony, qui passait en ce moment, elle expira au bout de 5 minutes.

On écrit de la Gruyère que les récoltes de foins se sont terminées dans d'excellentes conditions. Qualité de premier ordre et en quantité forte moyenne. L'herbe abonde dans la montagne, surtout dans les pâturages élevés; les champs sont beaux dans la plaine; en un mot, la campagne est splendide, et l'année promet d'être des meilleures pour notre pays. La pluie de ces derniers jours, surtout, n'aura pas fait de mal.

VII^e DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE

Eglise de Saint-Maurice

9 h. Office, sermon allemand. — 2 h. Vêpres, exercices de l'Archiconfrérie de Notre-Dame de Consolation, sermon français et allemand, procession, bénédiction du Très Saint-Sacrement.

BIBLIOGRAPHIE

La vie en Sibirie. Aventures de trois fugitifs, par Victor TISSOT et Constant Améro. Paris, E. Dentu, éditeur, 1881: 1 vol. in-18; 3 fr. 60.

Cet ouvrage a le même succès que les précédentes publications de M. Victor TISSOT. L'édition que nous avons sur notre bureau depuis plusieurs mois déjà est la quatrième. Nous ne dirons pas à quel chiffre d'éditions l'ouvrage est arrivé en ce moment.

La lecture de la *Vie en Sibirie* explique le rapide et brillant succès de ce livre, qui a rendu attrayant, en l'enveloppant dans les péripéties émouvantes d'une fuite à travers la Sibirie, le tableau à peu près complet de la géographie, des mœurs, des institutions et des richesses de la Russie asiatique, de

cet enfer où souffrent et meurent des milliers de Polonais et d'agitateurs. La *Vie en Sibirie* peut être mise, sans inconvénients, entre toutes les mains.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Il vient de se passer, dans le voisinage de Moutier, un fait d'une singularité surprenante qui ne manquera pas d'intéresser les lecteurs agricoles tout en fournissant aux amis de la science que cela peut concerner un sujet curieux d'étude et de réflexion. Les particuliers de Belprahon avaient mis au pâturage du Raimieux plusieurs pièces de petit bétail, parmi lesquelles se trouvait une génisse portante. Le berger informe le propriétaire de celle-ci qu'elle était prête à véler. Ce dernier alla reprendre sa génisse, qu'il ramena de la montagne dans son écurie. Après avoir examiné l'état de cet

animal, il s'assura bientôt qu'il ne portait plus sa progéniture. De nombreuses recherches se firent afin de découvrir le mort-né, quand un beau jour le berger vint avertir le propriétaire que son veau, d'une dizaine de jours, courait après le jeune bétail qui se trouvait en pâturage. Jugez de la surprise. On a constaté que ce jeune animal, qui avait été privé du lait maternel, s'est développé en léchant la rosée du matin et de la nuit, car son museau portait encore les traces de sa manière évidente de vivre. Aujourd'hui, ce veau est en parfaite santé, boit le lait de sa mère et n'offre aucune particularité anormale.

Un moyen très simple pour enlever sur le linge les taches de vin rouge, de cerises, etc., consiste à tremper la partie sale dans du lait bouillant, de l'en froter pendant quelque temps et de laver ensuite à l'eau pure. Il faut se garder d'employer du sel ou du sa-

von en pareil cas, car rien n'est plus mauvais.

On s'amuse beaucoup à Kissingen du canton de Soleure, à l'occasion de la fête de la Saint-Jean.

En arrivant au grand hôtel de cette ville balnéaire, le nouveau ministre des cultes en Prusse, M. von Gossler, s'informa si on lui avait réservé de bons appartements.

Oui, dit le garçon, dans sa naïveté, on a réservé pour Votre Excellence les « appartements-Conosa » (*die Canossa Zimmer*).

Le ministre ne s'étonna pas peu, mais apprit bientôt que le personnel de l'hôtel désigné de ce nom les pièces habitées, il y a deux ans, par le négociateur officieux entre la Cour de Rome et le gouverneur prussien, Mgr le nonce Massella.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

Liqueurs de la Grande-Chartreuse

M. E. REY-MURY, Agent général et Entrepoteur pour toute la Suisse, 9, rue des Pâquis, GENÈVE, a l'honneur de prémunir le public contre les nombreuses contrefaçons de cette liqueur, qui se débitent partout en Suisse. La plupart des contrefaçons achètent à haut prix les bouteilles vides de la liqueur véritable, et les remplissent d'un produit de leur fabrication. La liqueur de la Grande-Chartreuse ne s'expédie qu'en bouteilles revêtues des marques de la Maison (déposées au greffe du Tribunal, à Berné), et par caisses de toutes dimensions, mais jamais en fûts ni en bonbonnes. — S'adresser à M. E. REY-MURY, pour commandes et renseignements, ou à l'Entrepôt général de la Grande-Chartreuse, à Voiron, (Isère). (H 6091 X) (341)

Occasion exceptionnelle

A vendre, à partir du 20 août prochain, à un prix très réduit, 100,000 tuiles d'Altkirch, première qualité, ayant servi à couvrir les bâtiments du tir fédéral. S'adresser à J. Christinaz, cadet, à Fribourg. Chaux, ciment, gypse, lattes, lileaux, tuyaux, drains, briques tuiles et poêles d'Altkirch, chez J. Christinaz, cadet, à Fribourg. (324)

ELEGANTES

CHAINES DE MONTRES

Imitant à s'y méprendre l'original véritable. Envoi pour deux francs. (340) L'Institut artistique. Oberdorfasse, 4, à Zurich. (H 2791 Z)

AVIS

Une institutrice de Sion, qui a enseigné pendant plusieurs années à l'étranger, et munie d'excellentes recommandations, prendrait en pension, dès le 15 octobre prochain, quelques jeunes filles depuis l'âge de 7 ans. Elle peut enseigner les langues française et allemande ainsi que la musique et les ouvrages manuels. Climat sain, prix modérés et vie de famille. S'adresser pour références à M. le révérend curé de la ville de Sion, et pour renseignements sur prix, etc. aux initiales M. P. S. poste restante à Sion. (H 6069 X) (338)

AVIS

Bazar en faveur de l'église catholique de Vevey.

Les dons de toute nature peuvent être envoyés jusqu'à la mi-septembre aux adresses suivantes: M^{lle} de Serres, rue Collège, 2, Vevey; M^{me} Stocker, pension du Château, Vevey; M^{me} Comte, pension, La-Tour-de-Pelliz; M^{me} Baillet, confiseur, Vevey; M^{lle} Albertino, place du Marché, Vevey.

VINS

Pour liquider des vins que j'ai en entropôt, je vends, par pièces de 5 à 600 litres: Vin blanc, de fr. 55 à 60 l'hecto; Vin rouge, de fr. 55 à 65 l'hecto, suivant qual. et sur échantillon, si on le désire. (331) A. Plagnol, Place du Collège.

En vente à l'Imprimerie catholique

Pour le prix modique de 2 francs:

TRAITE PRATIQUE

DE LA TENUE D'UNE SACRISTIE

pour les églises des villes et de la campagne,

honoré de l'approbation d'un grand nombre d'évêques; par M. l'abbé d'ÉZERVILLE.

FONDEMENTS

DU CULTE DE MARIE

PAR

M. l'abbé GÉRARDIN

Missionnaire apostolique

Un joli volume in-18. — 2^e édition.

Franco 2 fr.

Imprimerie catholique suisse

Ouvrage revêtu des approbations de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Besançon et de NN. SS. les Evêques de Verdun, Orléans, Bayeux, Vannes, Genève.

En vente à l'Imprimerie catholique:

LA VIE ET LA MORT

DE

SAINT BÉAT

APOTRE DE L'HÉLVÉTIE

Edité et traduit par les soins

de M. l'abbé A. BLANCHET,

et du R. P. P. BOVET, C.,

Prix 30 cent.

THOMÆ VALLAURI INSCRIPTIONES

Fort vol. grand in-8°, 1880

Edition de luxe sur papier Chine

Prix: 10 fr. (franco pour toute l'Europe)

Arresser lettres et mandats-postes

LIBRAIRIE CATHOLIQUE SUISSE

GERMANIA

Compagnie anonyme d'assurance sur la vie à Stettin

Bureau central pour la Suisse, à Zurich.

Assurances en cours au 1 ^{er} avril 1881: 129,499 polices, pour	Fr. 306,311,981
Assurances nouvelles traitées du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} juin 1881: 3471 polices pour	13,082,159
Recette annuelle de 1880, en primes d'intérêts	13,357,294
Actif social, fin 1880	64,064,196
Accroissement de l'actif en 1880	4,639,511
Capitaux et rentes payés depuis 1857	53,519,229
Montant des bénéfices nets attribués depuis 1871 aux assurances avec participation aux bénéfices	5,653,236

Les assurés de la Germania qui ont droit à une part dans les bénéfices jouissent de leur participation déjà deux ans après l'émission de la police. Participation moyenne 25,5 0/0 sur chaque prime annuelle. S'adresser à l'agence principale, à Fribourg. (319) Cyprien Gendre & Cie.

Par suite de la démission de M. Bellenot

NOUS AVONS CONFIE A

M. Léon GIROD, Procureur

28, Grand'Rue, à Fribourg

L'AGENCE POUR LE CANTON DE FRIBOURG

De la Compagnie d'ASSURANCES sur la vie humaine,

L'Union, FONDÉE A PARIS EN 1829.

Capital social (actions)	10,000,000	} 60,000,000
Fonds placés de la Compagnie (réserve) 50,000,000	50,000,000	
Capitaux assurés	181,000,000	
Depuis son origine, la Compagnie a payé aux héritiers ou ayant droit de ses assurés décédés	24,657,302	
Elle sert annuellement en rentes viagères à ses assurés	1,540,000	
Paris, juillet 14881.	(329)	

La Direction.

BOURSE DE GENEVE DU 22 JUILLET

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
8 0/0 Genevois	—	—	88	88 1/2	Suisse-Occidentale	184	184	185	186
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—	Central-Suisse privilégiées	592	—	—	591
4 0/0 1880	101 1/4	—	—	101 1/2	Nord-Est Suisse	—	—	501	503
5 0/0 Italien	—	—	89 80	90	Union Suisse privilégiées	583	—	583	585
5 0/0 Valais	—	—	—	—	Saint-Gothard	—	232	580	582
					Union privilégiées	—	—	232	235
					Comptoir d'escompte	—	—	390	392
					Banque du commerce	—	—	420	422
					de Genève	—	—	60	—
					Fédérale	—	—	440	447
					Société suisse des chemins de fer	738	735	730	735
					de Paris et Pays-Bas	—	7210	7200	7205
					Crédit Lyonnais	—	—	1243	1247
					Association financière genevoise	—	—	930	932
					Omnium genevois	—	—	1120	1135
					Basler Bankverein	—	—	1450	—
					Industrie genevoise du gaz	—	—	916	915
					Gaz de Genève	—	—	823	825
					Gaz de Belgique du gaz	—	—	610	607
					Marseille	—	—	748	745
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacitaliens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

21 juil.	AU COMPTANT	22 juil.
101 12	Consolidés	101 00
85 25	5 0/0 Français	85 15
119 30	5 0/0 id.	119 20
—	Or, à New-York	—
137 50	Argent à Londres	137 50
	A TERME	
85 27	5 0/0 Français	85 27
119 30	5 0/0 id.	119 30
89 80	5 0/0 Italien	89 84
101 92	5 0/0 Anglais	101 92
15 57	5 0/0 Turc	15 57
—	4 0/0 Russe 1877	—
—	Banque de Paris	1245 —
—	Crédit Lyonnais	920 —
—	Mobilier français	705 —
1638 75	Crédit foncier	1638 75
745 —	Mobilier Espagnol	745 —
733 75	Autrichiens	733 75
1515 —	Gaz Parisien	1515 —
1705 —	Suez	1705 —